



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 108
Séance du 6 décembre 2024

Désignation à la commission Engagement Vie Etudiante

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La désignation d'un représentant des étudiants à la commission Engagement Vie Etudiante, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 06/12/2024

Anne DAGUET-GAGEY



Présidente de l'université d'Artois

Commission Engagement Vie étudiante
--

La commission E.V.E. soutient et attribue des aides aux projets étudiants, dans les domaines associatifs, culturels (arts plastiques, cinéma, culture et découverte, culture scientifique, danse, musique, écriture, théâtre...) de la citoyenneté, de l'environnement, de la solidarité, du sport, etc.

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur de l'université, il convient de procéder à la désignation d'au moins un (pas de limite supérieure) représentant des étudiants par et parmi les membres du CA.

L'avis du conseil d'administration est sollicité sur la désignation de Charles BAUJON.